

## FICHE PROGRAMME

## FORMATION INITIALE CONTROLEUR TECHNIQUE POIDS LOURDS Q2 2023

PROGRAMME	OBJECTIFS
<b>REGLEMENTATION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'arrêté du 02/07/1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes</li><li>- R36 ou R52 ou R107 ou directive 2001/85/CE ou R661/2009</li><li>- Arrêté du 6 mai 2019 modifié définissant les conditions d'homologation, d'exploitation et de circulation des navettes urbaines</li><li>- Arrêté du 17 juin 2019 modifié définissant les conditions d'homologation, d'exploitation et de circulation des remorques affectées au transport de personnes en milieu urbain</li><li>- Arrêté du 24 avril 2020 définissant les conditions d'homologation des trains urbains</li></ul>	Apporter les compétences émises par le Ministère des Transports, concernant la formation initiale des contrôleurs techniques poids lourds Q2, prévu au point B.2 de l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié.
<b>METHODOLOGIE DE CONTROLE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'Instruction Technique : méthodologie, points de contrôle etc.</li><li>- Evaluations théoriques et pratique</li><li>- Examen théorique sur la fonction 9</li></ul>	<b>PUBLIC</b> Mécanicien automobile, poids lourds et contrôleur technique VL
<b>PARTIE PRATIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- 2 jours de formation dans une installation de contrôle en présence d'un tuteur</li><li>- Réalisation au minimum 2 véhicules en tant que contrôleur observateur</li><li>- Réalisation au minimum 4 véhicules en tant que contrôleur stagiaire, dont 3 autocars grande capacité</li><li>- Examen pratique</li></ul>	<b>PREREQUIS</b> Pour être qualifié pour le contrôle technique des véhicules de transports en commun de personnes (Q2), le contrôleur justifie de la qualification Q1.
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES</b> <b>Formation en salle :</b> Alternance de leçons, d'exercices de recherche documentaire, d'interprétation de défaut et de mises en situations. <b>Mise en situation professionnelle :</b> Réalisation de contrôles sous la responsabilité d'un tuteur.	<b>DUREE DE LA FORMATION</b> 2 Jours (13 heures) en salle 2 Jours (8 heures) en mise en situation professionnelle.
	<b>LIEUX DE LA FORMATION</b> Trappes (78)
	<b>PLANNING</b> Prendre contact avec l'organisme de formation.
	<b>NATURE DE LA FORMATION</b> Adaptation et développement des compétences.
	<b>SANCTION DE LA FORMATION</b> Attestation de fin de formation.
	<b>TARIF</b> Voir le bulletin d'inscription et/ou le devis.
	<b>CONTACTS</b> Tél : 01 30 69 53 13 formation@dekra.com